

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 6 avril 2021

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue à la Maison de la culture Léo-Leclerc au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 6 avril 2021, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy et Roland Lévesque formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

Absents : Messieurs Frédéric Dionne et Noël Alexandre.

84-2021

Séance du conseil en temps du COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri siège en séance ordinaire ce mardi 6 avril 2021 ;

Sont présents à cette séance messieurs Marco Lizotte, Alain Castonguay, Gaston Roy et Roland Lévesque ainsi que monsieur le maire Frédéric Lizotte et monsieur Pierre Leclerc, directeur général. Le respect des distanciations et des mesures d'hygiène a été respecté ;

Considérant que tout conseil peut tenir ses réunions du conseil dans une salle, à la condition de respecter les consignes de la Santé publique, particulièrement celles concernant la distanciation et l'hygiène.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication.

Considérant que tout conseil peut tenir ses réunions du conseil dans une salle à la condition de respecter les consignes de la santé publique, particulièrement celles concernant la distanciation et l'hygiène.

85-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance ;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal

4. **Approbation des comptes**
5. **Comité de développement**
6. **Comité de la Famille et des Aînés**
7. **Demande de monsieur Samuel Roussel**
8. **Renouvellement de certificats de dépôts à terme du 7 mars 2021 et 7 avril 2021**
9. **Places en services éducatifs**
10. **Deuxième demande de transport en vrac Saint-Denis (Terrain zone industrielle)**
11. **Offre de services professionnels — Suivi environnemental 2021 au LES**
12. **Renouvellement du forfait téléphonique — Avocats**
13. **Semaine québécoise de la famille**
14. **Engagement d'un employé pour l'entretien extérieur**
15. **Travaux au réservoir d'eau potable — Phase 2**
16. **Confection de trois (3) chariots pour les chaises**
17. **Concours de photographie**
18. **Appui aux demandes pour l'Habitation communautaire et au Gouvernement du Québec**
19. **Groupe d'entraide en allaitement — Campagne de financement 2021**
20. **Désignation des inspecteurs régionaux et inspecteurs suppléants**
21. **Comité des loisirs Thiboutot — Dissolution (Honoraires des notaires)**
22. **Suivi dans la plainte pour l'eau potable à la Santé publique — Courriel du 13 mars de monsieur Gilles Michaud**
23. **Suivi de la demande d'accès aux documents de madame Nancy Aubert concernant les factures 2017, 2018, 2019 et 2020 d'Hydro-Québec au Lieu d'enfouissement sanitaire (3^e demande)**
24. **Suivi de la demande d'accès aux documents de madame Nancy Aubert concernant les factures d'honoraires 2018 des avocats et comptables dans le dossier de la plainte en éthique et déontologie contre monsieur Frédéric Lizotte, maire**
25. **Lettre de monsieur Bruno Lévesque (Eau potable)**
26. **Demande collective d'analyse d'eau potable complète de madame Nancy Aubert — monsieur Rock Boisvert, madame Marie-Josée Boies — monsieur Jean Ouellet, madame Lisette Thomassin — monsieur Jean-François Boucher et madame Kathy Dubeau — monsieur Patrick Tremblay**
27. **Lettre de madame Nancy Aubert — Transparence de l'administration municipale**
28. **Correspondance**
29. **Période de questions**
30. **Courriel de madame Nancy Aubert du 31 mars 2021**
31. **Programme d'aide à la voirie locale (PPA) — Demande d'aide financière**
32. **Analyse de vulnérabilité de l'eau potable — Phase 2**
33. **Programme d'aide à la voirie locale — Volet soutien**
34. **Demande de soumissions pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts — Rue Pelletier**
35. **Levée de l'assemblée**

86-2021

Adoption du procès-verbal

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 2 mars 2021.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal,

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte
Et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de mars 2021, et ce, telles que présentées.

Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 31 mars 2021 a été déposé et remis aux membres du conseil.

87-2021

Approbation des comptes

Administration générale

Bell Canada	Service	447,71 \$
Bell Mobilité	Service	114,32 \$
Hydro-Québec	Puits	1 809.82 \$
	Garage	494.85 \$
	Égouts	100.34 \$
Postes Canada	Timbres	317.33 \$
Bell Mobilité	Service	109.98 \$
Collège La Pocatière	Prix fin année	100.00 \$
Envir'Eau	Vulnérabilité eau potable	3 420.56 \$
Fondation Hôpital	Adhésion	75.00 \$
Agro Enviro-Lab	Analyse eau	601.32 \$
Asisto	Eau potable – Phase 2	1 494.68 \$
Caillouette & Associés	Lumières	1 003.32 \$
Canadien National	Signaux lumineux	326.50 \$
Capital Assurance	Assurance collective	1 491.64 \$
FQM	Formation	57.49 \$
Gaétan Bolduc	Validation débitmètre (3)	2 179.64 \$
Hydro-Québec	Enseignes	86.03 \$
	Lumières	359.46 \$
	Centre municipal	2 113.07 \$
Jean-François Boucher	Ménage centre	689.85 \$
MRC Kamouraska	Quote-part	26 608.00 \$
PG Solutions	Fournitures bureau	231.96 \$
École Chanoine-Beaudet	Gala mérites	250.00 \$
S.A.A.Q.	Immatriculation	1 001.74 \$
Vaillancourt Émie	Déplacements	67.68 \$
Ville St-Pascal	Entente incendie	38.33 \$
Superpass	Essence	187.35 \$
Bell Canada	Service	447.75 \$
Bell Mobilité	Service	201.81 \$
Hydro-Québec	Eaux usées	1 424.95 \$
Leclerc Pierre	Déplacements	107.52 \$
Transport P. Dionne	4 ^e versement déneigement	11 207.19 \$
Dionne Nicole	Média poste, déplacements	92.69 \$
Ville St-Pascal	Entente incendie	16 477.19 \$
Salaires	Mars	18 907.99 \$
Agro Enviro Lab	Analyse eau	340.33 \$

Alim. Lucien Dubé	Collation santé école	101.04 \$
Assoc. des camps	Adhésion	172.46 \$
Ass. forestière	Adhésion 2021	75.00 \$
Buro plus	Fournitures bureau	570.62 \$
Campor	Nettoyage tuyaux égouts	975.90 \$
CNESST	Cotisation	390.22 \$
Comm. scolaire Kam	Transport zone dangereuse	1 046.79 \$
DHC, avocats	Services jur.(Dossier Nancy Aubert)	1 057.54 \$
Électricité SR inc.	Inst. prises centre (CISSS)	2 143.77 \$
Extincteur Ouellet	Vérification & achat batterie	351.25 \$
Ferme F.D. Moreau	Remb. taxes payé trop	1 609.89 \$
Fleurons du Québec	Inscription	103.48 \$
Fonds inf. territoire	Mutations	20.00 \$
GLS Logistics systems	Livraison colis	30.94 \$
Avantis Coopérative	Matériel centre, bac	862.03 \$
Base 132	Journal mars	125.32 \$
IDC	Service informatique	186.15 \$
Labrecque Diane	Paiement taxes erreur	875.00 \$
Landry Raynald	Vitres	45,00 \$
Mallette	Vérification 2020	8 335.69 \$
Marcel Charest	Coupe-froid	86.23 \$
Prod. Unique	Chlore, papier toilette, sacs	411.39 \$
Promotion Kamouraska	Page des municipalités	500.00 \$
Serrurerie Alain Dumais	Clés centre	103.14 \$
Signalisation Lévis	Balise, adaptateur, pancartes	1 398.33 \$
Tabagie Lunik	Fournitures bureau	15.97 \$
URLS	Adhésion 2021-2022	100.00 \$
Ville St-Pascal	Matières résiduelles janv.	7 046.02 \$
Visa Desjardins	Poubelles centre (CISSS)	<u>158.60 \$</u>

Total 123 883.16 \$

Solde dans EOP : 319 230.79 \$

Solde dans EOP — Avantages 105 977.58 \$

Site d'enfouissement

Mallette	Vérification	2 845.63 \$
Hydro-Québec	Électricité	<u>186.36 \$</u>

Total 3 031.99 \$

Solde dans EOP : 99 425.58 \$

Solde dans EOP — Avantages 105 136.32 \$

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

88-2021

Comité de développement

Monsieur Alain Castonguay, président, informe les membres du conseil qu'il y a eu lieu une rencontre le 1^{er} avril 2021 et il a été

discuté de la mise à jour du bottin des entreprises 2021 et du manque de place dans les garderies. (Garderie temporaire – responsable monsieur David Massé).

89-2021 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Marco Lizotte, conseiller, informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu le 24 mars 2021 et il a été discuté de la Fête de Noël, Joutes rouges, AGA Loisirs, Recrutement comité Famille, des Aînés et sportifs, concours de photos, boîtes de petites douceurs familiales, camp de jours et garderie.

90-2021 **Demande de monsieur Samuel Roussel (175 Route 230 Ouest)**

Pour faire suite aux explications de monsieur Roland Lévesque, conseiller.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : 1) le conseil accepte que le propriétaire du 175 Route 230 Ouest collecte le drain de solage seulement au tuyau d'égouts

2) le propriétaire devra faire l'installation d'un clapet et la municipalité ne se tient nullement responsable des bris ou autres qui pourraient subvenir suite à cette collection.

3) Un représentant de la municipalité devra être présent avec le propriétaire lors du branchement du tuyau avec celui de la municipalité.

91-2021 **Renouvellement de certificats de dépôts à terme du 7 mars 2021 et 7 avril 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition d'épargne de la Caisse Desjardins Centre-est-du-Kamouraska.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : la municipalité accepte de placer un montant d'environ 579 303.76 \$, au taux progressif rachetable aux dates d'anniversaire pour 5 ans, au taux moyen de 1.365 %, de la Caisse Desjardins Centre-est-du-Kamouraska.

92-2021 **Places en services de garde éducatifs**

Considérant que les services de garde éducatifs à l'enfance font partie des services de proximité essentiels qui contribuent à une occupation dynamique du territoire, partout au Québec ;

Considérant que, de l'aveu même du gouvernement, 51 000 enfants inscrits à la liste d'attente ne trouvent pas de place dans les services de garde éducatifs ;

Considérant que la présence de services de garde éducatifs dans une communauté constitue un indice de la qualité de vie et un levier d'attractivité et de rétention des jeunes familles ;

Considérant que les services de garde éducatifs participent au développement d'un sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens envers leur communauté ;

Considérant que les services de garde éducatifs sont essentiels pour assurer la relance et le maintien de l'économie sur tout le territoire du Québec ;

Considérant que les besoins, déjà criants avant la pandémie, ont été d'autant plus exacerbés par celle-ci et que la liste d'attente ne cesse de s'allonger ;

Attendu que les municipalités peuvent jouer un rôle essentiel, notamment pour soutenir et encadrer le développement de services de garde éducatifs de qualité sur leur territoire ;

Attendu que les municipalités ont pour mission d'assurer le bien-être et la sécurité de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

Attendu que les municipalités peuvent, dans les limites de leurs compétences, intervenir afin de planifier l'implantation, l'intégration et la mise en oeuvre des services garde éducatifs sur leur territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement de : la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri que conseil s'engage à : Mettre en place des actions pour **voir au déploiement et pour encadrer l'implantation et la gestion** des services de garde éducatifs à l'enfance sur son territoire tel que :

- Adopter une réglementation de zonage et de protection de la qualité de l'emplacement (s'assurer que le SDG soit situé à une certaine distance d'activités dont le voisinage ou la proximité pourrait s'avérer problématique et incompatible avec la présence d'enfants en bas âge, ex. : axes de transports majeurs, alcool, tabac, sources de bruits et de poussières) ;
- Déployer des pouvoirs d'inspections quant à la prévention des incendies, la sécurité des installations et des équipements, la salubrité, les espaces de stationnement en fonction du nombre d'enfants, etc. ;
- Réviser le plan d'urbanisme et positionner l'implantation de services de garde éducatifs au coeur de leur vision stratégique de développement urbanistique ;
- Faire la recension des terrains qui pourraient servir au développement d'un nouveau service de garde éducatif ;
- Sonder le territoire pour analyser les besoins des familles et les opportunités de développement ;
- Créer un comité de travail sur les services de garde éducatifs.
- Mettre en place des **mesures incitatives** à l'installation de services de garde éducatifs lorsque cela s'avère nécessaire de manière à répondre aux besoins de leur population telle que :
- Soutenir les services de garde éducatifs dans le développement de leur installation afin qu'ils soient facilement accessibles et qu'ils répondent aux besoins des familles ;
- Aménager des corridors de sécurité pour faciliter les déplacements vers les parcs et les installations récréatives pour les enfants fréquentant le service de garde ;

- Contribuer financièrement par un don de terrain, au projet de construction ou de rénovation d'un bâtiment ;
- Mobiliser les actrices et les acteurs (entreprises, commerces et associations) de sa municipalité à agir collectivement.

93-2021 **Deuxième demande de Transport en vrac Saint-Denis (Terrain en zone industrielle)**

Pour faire suite à la lecture et étude de la deuxième demande.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Résolu unanimement que : la municipalité propose le terrain appartenant à Avantis qui sera rétrocédé éventuellement à la Municipalité, ce terrain étant le plus près des services. Une discussion avec le futur propriétaire concernant la superficie et le prix sera discutée lors d'une rencontre.

94-2021 **Offre de services professionnels – Suivi environnemental 2021 au LES**

Considérant que le Lieu d'Enfouissement sanitaire (LES) a été fermé le 31 décembre 2008.

Considérant que tant et aussi longtemps qu'il y aura rejet de lixiviat, la municipalité devra produire un rapport du suivi environnemental du Site d'enfouissement au ministère de l'Environnement dans le but de respecter la réglementation.

Il est proposé par Monsieur Roland Lévesque

Et résolu à l'unanimité que: la municipalité accepte l'offre de services budgétaire de Tétra Tech pour le suivi environnemental 2021, au prix forfaitaire de 4 850 \$ plus taxes et 2 000 \$ plus taxes (Estimé) pour la mise à jour du suivi environnemental.

95-2021 **Renouvellement du forfait téléphonique - Avocats**

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et unanimement résolu que: la municipalité retienne les services de la firme d'avocats DHR, au prix de 400 \$ plus taxes pour le forfait téléphonique et par la suite si besoin pour consultation, au prix de 140 \$/ l'heure plus taxes comme l'an passé.

96-2021 **Semaine québécoise de la famille**

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est dotée d'une Politique familiale ;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 10 au 16 mai 2021 sous le thème « Être là pour les familles » ;

CONSIDÉRANT que le Comité Famille-Aîné a proposé d'offrir des « Boîtes de douceurs » aux familles, afin d'adoucir leur quotidien affecté par le contexte COVID ;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le Conseil proclame la semaine du 10 au 16 mai 2021 Semaine québécoise des familles, sous le thème « Être là pour les familles » et d'appuyer le projet du Comité Famille-Aîné ;

97-2021 **Appui au comité Famille - Aîné (Budget : Douceurs pour les familles)**

Pour faire suite à une rencontre du comité Famille - Aîné dans laquelle le comité demandait une aide financière pour la tenue du projet « Douceurs pour les Familles, dans le cadre de la semaine québécoise de la famille.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement qu' : un montant de 1 500 \$ soit alloué pour cette activité.

98-2021 **Proclamation - Semaine québécoise de la famille (Projet : Douceur pour les familles)**

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous ;

Considérant que la Municipalité s'est dotée d'une Politique familiale ;

Considérant que la semaine québécoise des familles se tiendra du 10 au 16 mai 2021 sous le thème « Être là pour les familles » ;

Considérant que le comité Famille-Aînés a proposé d'offrir des « boîtes de douceurs » aux familles, afin d'adoucir leur quotidien affecté par le contexte COVID ;

Considérant que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le Conseil autorise la municipalité à faire une demande de 500 \$ pour le « Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) » pour appuyer cette activité.

99-2021 **Engagement d'un employé pour l'entretien extérieur**

Pour faire suite aux explications.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : 1) monsieur Maxime Dionne soit engagé 40 heures/semaine comme employé à l'entretien extérieur ainsi que pour tous les autres travaux connexes.

2) Monsieur le maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cet engagement.

100-2021 **Travaux au réservoir d'eau potable – Phase 2**

Considérant que la firme d'ingénieurs Asisto a procédé à l'analyse des documents des trois (3) plus basses soumissions reçues, dans le cadre du projet mentionné en rubrique;

Suite à l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 1^{er} mars 2021 à 11 h., en présence de : Messieurs Roland Lévesque, conseiller, Marc Anctil, Denis Pépin, Filtrum, Alain Picard, Construction Déric et Pierre Leclerc, directeur général.

Au total, cinq (5) soumissions ont été reçues. »

Les résultats des soumissions se résument comme suit :

Soumissionnaires	Prix soumissions (avec taxes)
1.Turcotte (1989) inc.	320 717.01 \$
2.Construction Béton 4 saisons	364 684.60 \$
3. Filtrum inc.	376 198.20 \$
4. Groupe Mécano	389 710.06 \$
5. Construction Déric	497 716.43 \$

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil accepte la soumission de la firme Turcotte (1989) inc. pour la modification au réservoir d'eau potable – Phase 2, au prix de 320 717.01 \$ taxes incluses.

101-2021 **Fabrication de trois (3) chariots pour les chaises**

Considérant que des estimations ont été demandées à monsieur Denis Dionne et Équipement R. D'Anjou inc.

- Monsieur Denis Dionne : 435 \$/chacun, plus taxes
- Équipement R. D'Anjou : 405 \$/chacun, plus taxes

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : l'estimation d'Équipement R. D'Anjou soit acceptée pour la fabrication de 3 chariots, au prix de 405 \$ chacun plus taxes.

102-2021 **Concours de photographies**

Considérant que la municipalité désire inviter la population de Saint-Philippe-de-Néri à participer à un concours de photographies qui se tiendra du 4 avril au 14 mai 2021;

Considérant que dix (10) photographies seront retenues pour être imprimées en grand format et seront affichées dans le Parc intergénérationnel cet été;

Coût approximatif des photos (10 X 55 \$ + 50 \$ montage = 600 \$ plus taxes);

Considérant que 3 prix seront remis, soit:

- 2 certificats cadeaux de 50 \$ à la Boulangerie St-Philippe
- 1 certificat cadeau de 100 \$ à l'Alimentation Lucien Dubé

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que: les membres du conseil acceptent que ce concours ait lieu et les prix seront attribués par un tirage au sort.

103-2021

Appui aux demandes pour l'Habitation communautaire et au Gouvernement du Québec

Considérant que les services de garde éducatifs à l'enfance font partie des services de proximité essentiels qui contribuent à une occupation dynamique du territoire, partout au Québec ;

Considérant que, de l'aveu même du gouvernement, 51 000 enfants inscrits à la liste d'attente ne trouvent pas de place dans les services de garde éducatifs ;

Considérant que la présence de services de garde éducatifs dans une communauté constitue un indice de la qualité de vie et un levier d'attractivité et de rétention des jeunes familles ;

Considérant que les services de garde éducatifs participent au développement d'un sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens envers leur communauté ;

Considérant que les services de garde éducatifs sont essentiels pour assurer la relance et le maintien de l'économie sur tout le territoire du Québec ;

Considérant que les besoins, déjà criants avant la pandémie, ont été d'autant plus exacerbés par celle-ci et que la liste d'attente ne cesse de s'allonger ;

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement :

- Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Label, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

104-2021 **Groupe d'entraide en allaitement – Campagne de financement 2021**

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte
Et résolu unanimement qu' : un montant de 60 \$ soit alloué à cet organisme.

105-2021 **Désignation des inspecteurs régionaux et inspecteurs suppléants**

Attendu que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri adhère à *l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement* conclue avec la MRC de Kamouraska;

Attendu que la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

Attendu que la MRC de Kamouraska a récemment embauché madame Janie Roy-Mailloux, à titre d'inspectrice régionale, afin d'être en mesure d'assumer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière;

Attendu que madame Roy-Mailloux est susceptible d'intervenir sur le territoire de l'ensemble des 14 municipalités qui adhèrent à ladite entente;

Attendu qu'en conséquence, il y a lieu que les municipalités confirment l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement agissant sur leur territoire et désigne également les inspecteurs et inspectrices suppléants(es), dont l'inspectrice régionale nouvellement embauchée, madame Janie Roy-Mailloux, au sein de l'équipe d'inspection régionale de la MRC de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque
Et résolu unanimement des membres présents :

Que le conseil municipal de Saint-Philippe-de-Néri nomme Hélène Lévesque à titre d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement et désigne également messieurs Donald Guy et Gilles Plourde, ainsi que madame Janie Roy-Mailloux à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement suppléants;

106-2021 **Comité des Loisirs Thiboutot – Dissolution (Honoraires des notaires)**

Pour faire suite aux informations obtenues de madame Dorisse St-Pierre, notaire, concernant la dissolution des Loisirs Thiboutot, le comité a remis un chèque de 2 000 \$ à la municipalité pour couvrir le coût de l'estimation des frais de notaires.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que: le conseil accepte de continuer les démarches avec les Loisirs Thiboutot dans ce dossier.

107-2021 **Suivi de la plainte pour l'eau potable à la Santé publique – Courriel du 13 mars de monsieur Gilles Michaud**

Lecture des courriels reçus par le directeur général.

Le 2 mars 2021, une copie d'un courriel de madame Geneviève Fontaine, Santé publique, à monsieur Gilles Michaud a été transmise à la municipalité concernant sa plainte à la Santé publique sur la qualité de l'eau potable.

Le 13 mars 2021, réception d'un courriel de monsieur Gilles Michaud concernant un test d'eau potable qui lui avait été proposé par la municipalité 25 janvier 2021.

« La présente fait suite aux diverses discussions et correspondances en lien avec le prélèvement d'eau de ma résidence. Ceci ayant pour but de déterminer sa conformité aux normes dictées par les autorités provinciales et ce, suite à divers constats fait par mon épouse et moi-même mettant en doute la qualité de l'eau potable à ma résidence.

Vous comprendrez que compte-tenu du contexte pandémique et de la santé précaire de mon épouse, je demande à ce que le prélèvement soit effectué à une date ultérieure.

De plus, plusieurs citoyens et moi-même ayant des problèmes similaires, nous avons désigné Madame Nancy Aubert afin de nous représenter auprès de la municipalité dans le dossier de l'eau de votre système d'aqueduc.

Une fois la situation pandémique révolue, je vous contacterai afin d'effectuer le suivi des démarches de l'analyse de l'eau de ma résidence.

Merci de votre compréhension »

108-2021 **Suivi de la demande d'accès aux documents de madame Nancy Aubert concernant les factures 2017, 2018, 2019 et 2020 d'Hydro-Québec au Lieu d'enfouissement sanitaire (3^e demande)**

Pour faire suite à la lecture de la dernière demande et des demandes antérieures datées du :

- 27 janvier 2021 : Première demande concernant les factures du compteur numéro G9SJ-3648933
- 1^{er} février 2021 : Réponse à madame Aubert concernant le traitement de sa demande
- 12 février 2021 : Transmission des documents à madame Aubert (Factures de fin d'année)
- 19 février 2021 : 2^{ième} demande de madame Aubert concernant l'envoi de toutes les factures du compteur G9SJ-3658933 de 2017-2018-2019 et 2020

- 24 février 2021 : Transmission des documents demandés
- 26 février 2021 : 3^{ième} demande de madame Aubert concernant les factures des **2 compteurs** de 2017-2018-2019-2020
- 2 mars 2021 : Transmission des documents demandés.

Tous les documents ont été transmis à madame Nancy Aubert selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes public et de protection des renseignements personnels.

109-2021

Suivi de la demande d'accès aux documents de madame Nancy Aubert concernant les factures d'honoraires 2018 des avocats et comptables dans le dossier de la plainte en éthique et déontologie contre monsieur Frédéric Lizotte, maire

Le directeur général fait la lecture de toutes les demande de madame Nancy Aubert pour informer les membres du conseil.

- 17 février 2021 : 1^{ère} demande de madame Nancy Aubert concernant les factures de 2018
- 22 février 2021 : Réponse à madame Aubert concernant le traitement de sa demande
- 22 février 2021 : Avis transmis à Monsieur Frédéric concernant la de madame Aubert (Articles 23-24 et 25 de la Loi sur l'accès aux documents)
- 25 février 2021 : Lettre de désaccord de madame Aubert concernant les articles 23-24 et 25 de la Loi – Autorisation du maire
- 3 mars 2021 : Lettre de monsieur Frédéric Lizotte signifiant son refus
- 9 mars 2021 : Transmission des documents
- 10 mars 2021 : Courriel de madame Aubert demandant des documents sans caviardage et frais
- 11 mars 2021 : Courriel de madame Aubert demandant une réponse au plus tard le 12 mars à 12 h.

Tous les documents demandés ont été transmis à madame Nancy Aubert selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels. Ce qui a été caviardé a été fait selon la loi.

110-2021

Lettre de monsieur Bruno Lévesque

Le directeur général a fait la lecture de la lettre de monsieur Bruno Lévesque aux membres du conseil

Voici un résumé de la lettre :

Demande si les tests ont été fait sur l'eau potable par monsieur Jérôme Drapeau – aucun test n'a été fait car le demandeur n'a pas donné suite à notre lettre de prélèvement.

Il mentionne aussi dans sa lettre qu'il est en désaccord avec le fait que la municipalité dépense pour d'autres analyses.

111-2021

Demande collective d'analyse d'eau potable complète de madame Nancy Aubert – monsieur Rock Boisvert, madame Marie-Josée Boies – monsieur Jean Ouellet, madame Lisette Thomassin – monsieur Jean-François Boucher et madame Kathy Dubeau – monsieur Patrick Tremblay

Le directeur général fait la lecture de demandes :

2 février 2021 : Demande de madame Nancy Aubert concernant la qualité de l'eau potable

6 février 2021 : Demande de madame Lisette Thomassin et monsieur François Boucher concernant l'instabilité de la qualité de l'eau

7 février 2021 : Courriel de madame Marie-Josée Boies et monsieur Jean Ouellet concernant la qualité de l'eau

En février 2021 : Appel téléphonique de monsieur Alexandre De Carufel concernant la qualité de l'eau

24 février 2021 : Lettre transmise aux demandeurs leurs signifiant que la municipalité est prête à aller prendre des échantillons d'eau à leur résidence

28 février 2021 : Demande collective d'analyse d'eau complète de madame Marie-Josée Boies, monsieur Jean Ouellet, madame Lisette Thomassin, monsieur François Boucher, madame Katy Dubeau, monsieur Patrick Tremblay, madame Nancy Aubert et monsieur Rock Boisvert.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que: 1) la municipalité ne fera pas d'autres tests concernant l'eau potable

2) le nettoyage du réseau et des réservoirs se font selon les normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP).

3) si les demandeurs le souhaitent, ils peuvent faire faire les tests à leurs frais.

112-2021 **Lettre de madame Nancy Aubert – Transparence de l'administration municipale**

Les membres du conseil en ont pris connaissance de la lettre datée du 25 février 2021 de madame Nancy Aubert concernant la transparence municipale.

Concernant ses interrogations, toutes les réponses se retrouvent dans le présent procès-verbal.

113-2021 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- Ville St-Pascal : Cession – Contrat de collecte de transport des matières résiduelles
- Ministère de l'Environnement du Québec : Modification du Règlement sur la qualité de l'eau potable pour le plomb. Entrée en vigueur du règlement le 25 mars 2021 qui abaisse la norme relative au plomb à 0,005mg/l
 - Plomb dans l'eau de la municipalité est de moins de 0,001 mg/l.
 - La norme Cuivre est de 1 mg/l - municipalité 0,367 mg/l

- Courriel de la Coopérative Avantis – Projet d’aqueduc Avantis
- Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation- Plan de sécurité civile.
- Fonds AgriEsprit de FAC – Demande de subvention

Afin qu’ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

114-2021

Période de questions

1. Question de madame Nancy Aubert : *Pourquoi ne pas avoir lu notre lettre du 28 février 2021, qui vous a été acheminée par courriel la même journée, et une copie de cette dernière le lendemain par courrier régulier, à la dernière séance du conseil qui avait lieu le 2 mars 2021 ???*

Réponse faite par monsieur Alain Castonguay : monsieur Noël Alexandre a dit qu’il n’avait pas le temps, qu’il était 21 h 30 et que la réponse pouvait être remise à la séance du 6 avril selon lui, c’est pourquoi le conseil n’a pas lu la question.

2. Question de madame Nancy Aubert : *Pourquoi les factures de Poste Canada (timbres) dans le procès-verbal du 3 novembre 2020 un montant de 317.33 \$ est sur le budget de l’administration générale et dans le procès-verbal du 12 janvier 2021 un montant de 528,00\$ Poste Canada (timbres) sur le budget du sites d’enfouissement...??*

Réponse : Depuis 2016, la municipalité n’a chargé aucuns frais en fournitures de bureaux au Site d’enfouissement. Même si le Site est fermé, il y a tout de même de la correspondance à faire. Ce montant couvrait les années antérieures et années à venir ainsi que l’envoi des documents comptable aux municipalités de la MRC.

3. Question de madame Nancy Aubert : *Pourquoi dans le procès-verbal du 1e décembre 2020, on paie un compte d’hydro pour le site d’enfouissement de 2538.67\$ et dans le procès-verbal du 16 février 2021, exactement le même montant soit 2538.67\$
Avons-nous payé deux fois le même compte??*

Réponse : Non, ce sont des montants estimés étant donné que le site n’est pas accessible durant l’hiver, et lors de la lecture réelle des compteurs si nous avons trop payés nous devrions avoir un crédit.

4. Question de madame Nancy Aubert : *Pouvez-vous expliquer aussi toujours selon les procès verbaux les comptes d’hydro pour le site d’enfouissement:*

	Montant estimé par Mme Aubert	Montant réel
<i>2017 totalise</i>	<i>8724.99 \$</i>	<i>7 967.06 \$</i>
<i>2018</i>	<i>5851.54 \$</i>	<i>8 463.19 \$</i>
<i>2019</i>	<i>14 587.09 \$</i>	<i>10 448.53 \$</i>

2020	6466.71 \$	6 949.60 \$ + 2 318.14 \$
------	------------	---------------------------

** 2 318. 14 \$ a été payé en janvier 2021 pour décembre 2020.*

Que s'est-il produit en 2019 pour justifier l'écart??

Réponse : Il n'y a pas d'écart dans les livres, mais lors des séances du conseil, il arrive que des factures ne sont pas encore comptabilisées au moment de la séance. C'est pourquoi il y en a parfois qui apparaisse plus tard dans les procès-verbaux suivants.

5. Question de madame Nancy Aubert : *Dans le procès verbal de décembre 2018, vous payez une facture de 2589.82\$ à Foresterie DL, (compagnie introuvable au CIDREQ) pour le fauchage, n'est-ce pas Hervé Garon qui devait s'en occuper???*

J'apprécieraï recevoir une copie de cette facture S.V.P.

Réponse : Comme aucune compagnie n'avait soumissionné pour le fauchage, la municipalité a demandé à la compagnie Foresterie DL qui est une compagnie à numéro et toujours en opération de procéder au fauchage. Pour ce qui est de monsieur Hervé Garon il a commencé à exécuter les travaux de fauchage en 2019.

6. Question de madame Nancy Aubert : *Pour finir j'aimerais savoir - Quelle est l'entente détaillée intervenue avec les autres municipalités en ce qui concerne la fermeture du L.E.S. ?*

Réponse : Suite à la fermeture le 31 décembre 2008, il a été entendu lors d'une rencontre à la MRC, en présence du maire monsieur Gilles Lévesque, que chaque municipalité devait contribuer selon le tonnage de déchets apporté au site en 2008. Au début le taux était à 11.50 \$/tonne et celui-ci est passé progressivement à 7 \$/tonne en 2021. Les maires avaient tous acceptés de payer la quote-part pour la fermeture du Site.

115-2021 **Courriel de madame Nancy Aubert du 31 mars 2021**

Suite à la lecture du courriel et à la présentation de la photo de la toilette aux membres du conseil, la réponse à cette question a été donnée lors des points qui ont été discutés précédemment.

116-2021 **Programme d'aide à la voirie locale (PPA) - Demande d'aide financière**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil demande 50 000 \$ pour des travaux dans les rues municipales (Chemin de la Montagne, Chemin Paradis, rue Pelletier, Chemin du Rocher, Route 230, Route 287, Route de la Station, rue Bérubé, rue Chamberland, rue Deschênes, rue Langlais Nord, rue Langlais Sud, rue Lévesque, rue Marquis, rue mercier et rue Michaud), la construction ou l'amélioration de chaussées et la construction ou remplacement de ponceau (moins de 4,5 mètres),

117-2021 **Analyse de vulnérabilité de l'eau potable – Phase 2**

Pour faire suite à la lecture de l'offre de services de la firme Envir'eau puits.

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : le conseil accepte l'offre de services de la firme Envir'eau puits concernant la Phase 2, au prix de 13 500 \$ plus taxes.

118-2021

Programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien

Attendu que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri a pris connaissance des modalités d'application au volet Soutien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, monsieur Guillaume Bouchard, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

119-2021

Demande de soumissions pour le prolongement du réseau d'aqueduc et égouts – Rue Pelletier

Pour faire au dépôt des plans et devis concernant le prolongement du réseau d'aqueduc et égouts de la rue Pelletier vers la zone industrielle.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil autorise la firme Guillaume Bouchard à demander des soumissions pour les travaux décrits ci-dessus.

120-2021

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 21 h 48h.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.